

17 avril 73

3.0

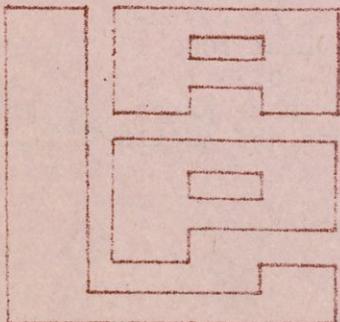
APL *informations* Nantes bulletin régional

de l'Agence de Presse Libération -

- 2 - NANTES: chômage partiel à la S.M.N.V.
- 2 - NANTES : grève avec occupation chez ALG-Guillouard
- 3 - LA CHAPELLE S/ERDRE : inauguration de la route du 1^o avril.
- 3 - VIEILLEVIGNE et MONTBERT : blocage de 4 camions de lait par des paysans.
- 4 - LA CHAPELLE S/ERDRE : projection-débat sur le Larzac.
- 4 - PONT-CHATEAU : restitution au peuple de la forêt de M. le Comte.
- 5 - ANGERS : Dominique Valton kidnappé par l'autorité militaire.
- 5 - SAINT NAZAIRE : manifestation des objecteurs de conscience pour la libération de Dominique Valton.
- 6 - Lettre de Dominique Valton sur ses conditions de détention, et son enlèvement
- 7 - NANTES : la police intervient pour empêcher de faire connaître les conditions de travail chez CARREFOUR.
- 7 - NANTES : débrayages chez FAMILISTÈRE.
- 8/9- SAINT HERBLAIN : les apprentis du Bâtiment dénoncent les conditions de travail
- 10 - NANTES : procès après le licenciement arbitraire d'un travailleur de chez Paris.
- 11 - NANTES : la "restructuration" des ACB, ou : les grandes manœuvres des patrons pour liquider la métallurgie nantaise.
- 12 - Suite de l'enquête sur le travail temporaire.
- 13 - NANTES : suites de l'interdiction d'une exposition sur la contraception au quartier de la Boissière.
- 14 - tract distribué par les femmes du quartier de la Boissière.
- 15/16 NANTES : les habitants du Bout-des-Pavés continuent de s'organiser.
- 17 - NANTES : information sur le quartier Sillon-de-Bretagne.
- 18 - Deux-Sèvres : Les Paysans-Travailleurs s'organisent de manière autonome.

DOSSIER : LA F.N.S.E.A. ESSAIE DE LIQUIDER LE SYNDICAT AGRICOLE DE LOIRE-ATLANTIQUE QUI DEFEND LES PETITS AGRICULTEURS EN S'OPPOSANT A L'AGRICULTURE CAPITALISTE.

A.P.L. informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération - imprimerie A.P.L.
14 rue de Bretagne, 75003 Paris - Directeur de publication : Maurice Clavel -



Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue J. Jaurès, Nantes

Abonnements (les 12 numéros) : à partir de 10 francs.

Organismes : 15 francs - Soutien : 15 ou 20 francs.

Ab. en nombre : 6 f. par exemplaire en plus.
(en chèque à l'ordre de "Librairie 71").

Vente au numéro - Nantes : Librairie 71.

St Nazaire : L¹ Le Tiers Livre, avenue de la République

permanence téléphonique 75 52 64
à partir de 18 heures sauf samedi et dimanche.

NANTES : chômage partiel à la S.M.N.V.

-2-

(La S.M.N.V, Société Manufacturière Nantaise du Vêtement, emploie 65 ouvrières et fabrique des pantalons à la chaîne : la cadence est de 50 à l'heure.)

En février, le temps de travail à la SMNV a été réduit à 32 h. par semaine à 5 20 francs l'heure. En avril, le temps a été réduit à 24 h/semaine en 3 jours. En dessous de 40 h, les ouvriers ont droit à une indemnité de chômage partiel de 10 à 12 f. par jour non-travaillé. Mais la compensation est limitée à 240 h., au-delà, aucune indemnité. A mi-avril, on est déjà à 100 h. Le carnet de commandes est presque vide.

En plus des problèmes de salaires, il y a les problèmes de conditions de travail. Par exemple, la déléguée syndicale, qui est enceinte, a apporté un certificat de la Médecine du Travail attestant qu'elle doit changer de poste qui est trop dur, pour ne plus être à la chaîne. Le patron a refusé.

NANTES : grève avec occupation à A.L.G.-Guillouard.

L'entreprise, qui fabrique à la fois les produits d'entretien LUFRA et les bassines et autres objets A.L.G en métal galvanisé et en plastique, compte 550 salariés dont 400 ouvriers environ avec 250 femmes et une soixantaine d'immigrés. Il y avait déjà eu une grève en septembre pour 10% d'augmentation. On avait obtenu 8% plus une promesse de 25 francs par mois en avril.

Mercredi 28, une réunion des syndiqués exige 1000 francs net pour 40 h. , plus les primes. Les patrons ne proposent que des clopinettes : le vendredi ils proposent 39 centimes, y compris les 25 c./heure représentant les 25 f. par mois déjà acquis. Mais à la réunion du personnel, il y a un délégué pour nous dire de reprendre le travail car "les négociations ne sont pas rompues".

Lundi 2, il met encore les ouvriers en garde contre un "mouvement qui pourrait être prolongé". Le personnel s'oppose à ce point de vue et maintient sa revendication de 1000 f. nets plus primes, qui est votée à l'unanimité à une voix près. On décide d'occuper l'usine. L'ajustage, qui vient d'obtenir 6,5% d'augmentation, continue le travail. Les galvaniseurs, en grève depuis plusieurs jours pour obtenir l'intégration des primes dans le salaire, l'obtiennent immédiatement, mais restent en grève par solidarité. Les monteurs P1 et P2 sont en grève par moitié, une quinzaine de filles travaillent encore sur les chaînes.

Mardi matin, les ouvriers font des piquets. En arrivant à 5 heures, ils voient 2 camions chargés de brulots finis d'usiner qui sortent juste. Ils mettent des madriers devant les portes pour bloquer un 3^e camion. Le chef de l'Expédition, un ancien de l'armée, essaie de s'y opposer, sans y arriver. Depuis ce temps, il y a tous les soirs des piquets devant la porte. Le chef du personnel a renvoyé tout le monde. Les chefs sont dehors et manœuvrent, surtout le matin, pour faire rentrer, en parlant de ceux qui n'ont pas d'argent, alors qu'ils ont toujours été contre les ouvriers.

En réunion de la Commission Exécutive du syndicat, 2 délégués ont demandé que seule la Commission soit consultée sur l'action. Mais tous les autres délégués et les syndiqués présents s'y sont opposés. Mercredi 11, les non-grévistes ont eu le culot de venir à l'assemblée générale des grévistes. La majorité veulent les virer, mais l'un de ces 2 délégués a accepté le dialogue avec eux.

Jeudi, il y a eu une réunion du personnel convoquée par le patron. La revendication de départ a été abandonnée en douce puisque c'est maintenant 1000 f primes comprises (qui font 12% du salaire : 0,68 f/h pour un OS1 - 0,75 f/h. pour un OS2). Mais le personnel a refusé de voter puisque le patron ne proposait que 960 francs. Pour essayer d'intimider, les patrons ont annoncé qu'ils déposaient leur bilan.

Vendredi, les collectes de solidarité ont commencé à être organisées.

Lundi dans la journée le travail a repris.

c.

LA CHAPELLE s/ERDRE

INAUGURATION de la ROUTE du 1er Avril 1973

Au lieudit "La Cogne", des virages, une route bouée, un tracé de route nouvelle et pas de signalisation. Les accidents ne se comptent plus : depuis 1967, 30 accidents dont 3 morts.

Une future route est laissée en chantier depuis... 1962 ! La partie qui restait à aménager pour que la route soit ouverte est intouchable ; le propriétaire a engagé contre l'Administration des Ponts et Chaussées une procédure interminable pour obtenir une indemnité importante suite au passage de la nouvelle route sur son terrain ; ce propriétaire est Mr DEHOUME, pharmacien à NANTES, il n'a pas d'habitation sur ce tracé. Depuis peu, Mr DEHOUME a entouré son terrain de grillage à moutons !

Des habitants de la CHAPELLE ont choisi de manifester le 1er avril 1973 contre les retards apportés à la réalisation de la voie de déviation du village de la "Cogne".

Avec quelques conseillers municipaux, ils ont pastiché une inauguration "officielle" de la route. Fanfare, ruban, pseudo-maire avec écharpe, sécateur à la place de ciseaux, tout y était ! Il y eut même un vin d'honneur et les discours traditionnels.

Le pseudo-maire accuse dans son discours "Les Ponts et Chaussées" et le propriétaire intransigeant d'être responsables des 30 accidents survenus depuis 1967... "Depuis quand l'intérêt particulier passe-t-il avant l'intérêt général ?..."

De nombreuses pancartes ont témoigné pendant la semaine de cette "inauguration" que nous aurions voulu réelle disent les habitants du quartier.

Une Affaire à suivre.

VIEILLEVIGNE et MONTBERT (44) : blocage de 4 camions de lait

Un camion de lait de la laiterie SABOURIN a été bloqué Mercredi 11 à midi à VIEILLEVIGNE par une centaine de paysans. Des contacts ont été pris avec le Directeur, SABOURIN, qui n'a pas voulu se déplacer.

Lundi 2, les paysans avaient fait une manifestation au Siège de la Société qui les a renvoyés aux Pouvoirs Publics.

Lundi 9, les paysans se sont adressés aux Pouvoirs Publics, en l'occurrence Mr ANSQUER, Député à la BRUFFIERE en Vendée, chez qui ils sont allés à 300. Vers 16 heures, les paysans ont libéré le camion avec la promesse d'un rendez-vous avec SABOURIN lundi 16. Ils ont distribué un tract aux automobilistes et le soir aux usines de la région où ils exposent leurs revendications :

- Rattrapage immédiat du prix du lait de l'année dernière qui a diminué alors que les coûts de production ont augmenté.
- Paiement progressif jusqu'au prix de revient de 72 c à concurrence d'un c. d'augmentation par mois.

"Pourquoi bloquer des camions ? Nous portons nos revendications directement auprès des laiteries (privées et coopératives) parce que ce sont elles qui font des profits sur notre dos en transformant notre lait et en nous redonnant que ce qu'il reste après avoir couvert leurs charges et rémunéré largement leurs capitaux. Bloquer des camions, c'est forcer les entreprises à réduire leurs profits pour rémunérer notre travail",

Deux camions de laiterie de la JAUNAIE (groupe ALLALAIT) ont été bloqués à MONTBERT par 150 paysans vers 13 H. et un camion de la CANA (coopérative) bloqué au même endroit vers 16 H.

Ils ont obtenu une promesse de rendez-vous par la direction de la JAUNAIE pour la semaine prochaine. Aucune réponse de la CANA.

Les camions ont été relâchés vers 18 H.

LA CHAPELLE s/ERDRE

Samedi 7 avril 1973

PROJECTION DEBAT sur le LARZAC

A l'appel de nombreuses Organisations locales (agricoles et familiales), ce sont environ 100 à 150 personnes qui sont venues en ce samedi soir réfléchir sur le problème de l'expulsion des paysans du LARZAC.

Un capitaine démissionnaire de l'Armée française était là pour donner son témoignage, de même que de nombreux lycéens en lutte contre la Loi DEBRE.

Tout de suite après le montage diapos, le capitaine entamait le débat :

"... Chacun sait qu'il y a une rupture dans l'armement depuis la dernière guerre... on mise sur la peur ... La force de frappe est inutile. C'est la volonté de combattre qui sauve un peuple plutôt que la technique... La Volonté populaire de combattre pour une cause juste (cf. NORD VIETNAM...). L'Armée est un outil d'endoctrinement et un moyen de répression avant tout, et non un moyen de défense !"

Il a été aussi évoqué le problème d'une armée de métier qui ne sert à rien :
cf. USA face au VIETNAM du NORD
cf. FRANCE face à l'ALGERIE etc...

A propos de l'action lycéenne "... Si on est sincère, on se rend compte que le sursis lui-même simule une remise en cause du service militaire, de l'Armée !..."

- N'y-a-t'il pas d'autres moyens d'endoctrinement autour de nous? (demande un participant) :
- Quelle attitude avons-nous devant la T V ?
- Les paysant détruisent la terre, souligne l'un d'entre eux, par les pesticides, les herbicides etc... par recherche du profit maximum et immédiat, poussés par le système capitaliste...
- l'Ecole libre = Armée ; un paysan fait remarquer que Mr De SESMAISONS (le Maire) fait souvent à la CHAPELLE s/ERDRE cette déclaration face aux monuments aux Morts : "La France défendait la civilisation chrétienne en Indochine".
- Que penser des sections d'anciens d'A F N ?

QUE PEUT-ON FAIRE A LA CHAPELLE s/ERDRE ?

- Mobiliser la population pour une éventuelle marche sur le LARZAC
- Grève de 3 % sur les impôts (cf. APL n° 28)
- Renvoyer massivement les livrets militaires à l'appel des paysans du LARZAC
- Aller discuter à la Foire Expo de NANTES avec les gars qui présentent le matériel militaire leur demander, par exemple, s'ils se sentent utiles ?
- Envoyer une lettre individuelle de protestation à l'ORTF NANTES qui n'a montré que le stand de l'Armée le jour de l'inauguration de la Foire.

TOUTE LUTTE CONTRE LE CAPITAL = SOUTIEN AUX PAYSANS DU LARZAC !

PONTCHATEAU :

En bordure de la départementale 33 vers HERBIGNAC, à 4 km de PONTCHATEAU, au lieudit "Le Calvaire", vous avez peut-être déjà remarqué une magnifique forêt d'une vingtaine d'hectares.

Cette forêt appartient à Mr le Comte de la VILLEBOISNET. Jusqu'à ces derniers temps, Mr le Comte tolérait les visites dans son domaine.

Les élèves du C.E.G. tout proche, pouvaient entre autre en bénéficier païnement... Puis Mr le Comte a clôturé sa forêt (4 à 5 rangées de barbelés tout autour !) mis de multiples pancartes : "propriété privée", "défense d'entrer", "entrée strictement réservée aux cavaliers !" ... ou sautant par dessus les barbelés sans doute !

Un soir du mois d'Avril 1973, la forêt a été rendue au peuple, pancartes et barbelés ont sauté.

Eh Oui ! Mr le Comte, protéger la Nature c'est bien, mais encore faut-il que ce soit pour tout le monde !

Dominique Valton devait sortir de prison samedi 7 avril à Angers, ayant purgé sa peine de 18 mois, après sa condamnation comme objecteur de conscience politique. Les amis et sa famille l'attendaient à la sortie, mais il n'a pas été libéré.

Pendant que les parents et amis attendaient 4 heures durant, on leur a donné diverses versions contradictoires. La femme du gardien-chef a même juré qu'il était déjà rentré chez lui.

On a appris qu'il était transféré à Lille, d'abord aux arrêts de rigueur du 43^e Régiment d'Infanterie, pour refus de porter l'uniforme. Ensuite, il a été transféré à la maison d'arrêt de Lille. Voir par ailleurs la lettre qu'il a pu faire parvenir.

SAINT-NAZAIRE : manifestation des objecteurs de conscience, samedi 14.

A St Nazaire, samedi 14 avril, 8 objecteurs de conscience ont défilé dans les rues à partir de 15 h 30. Cette action avait pour but de demander la libération de Dominique Valton, objecteur de conscience à qui la commission juridictionnelle refusa le statut parce que il avait invoqué des raisons politiques. "La guerre est un massacre de gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent, mais ne se massacrent pas" comme le disait Paul Valéry.

Ils entonnèrent lors de chaque sit-in un chant pacifique "We shall overcome" et demandèrent à chaque fois la libération de Dominique Valton. Ils expliquèrent que celui-ci avait déjà purgé sa peine de 18 mois de prison, qu'il aurait dû être libéré samedi 7 avril et que les militaires l'avaient emmené de force à la caserne de Lille. Là il refusa de porter l'uniforme et fut de nouveau emprisonné.

Les objecteurs de conscience s'élèvent contre un éventuel procès dont Dominique serait très certainement la victime. Ils demandent la libération immédiate de leur camarade objecteur.

VENDREDI 27, 20h30 à la Fraternité Protestante à Nantes : réunion de préparation du procès "Paris S.A": les 3 ouvriers de chez Paris licenciés à la suite de la grève de 6 semaines en mars et avril 72 et inculpés pour "violences" qui se sont produites au cours de cette lutte appellent tous ceux qui ont soutenu la grève de l'an dernier à une réunion le 27 pour préparer leur procès. R. Ruffel passe devant le tribunal correctionnel le 21, A. Mollis le 28. On ne connaît pas encore la date du procès de A. Sinou.

NANTES : recrudescence de la répression des homosexuels.

Dans les ghettos homosexuels bourgeois : au cours d'une des fréquentes descentes de police dans une boîte spécialisée de Nantes, un mineur de 17 ans est surpris avec un adulte. Ce dernier risque 3 ans de prison (art. 331, 333 du code pénal). La bourgeoisie nantaise n'est plus à l'abri de la répression malgré son argent et un silence jusqu'ici soigneusement entretenu.

La quai Baco n'est plus un lieu de "drague". La pissotière qui permettait aux homosexuels agés d'avoir des rencontres furtives et aux jeunes de draguer dans le quartier est désormais exposée à tous les regards. C'est l'exode et les raflez sont faciles dans les 2 seuls lieux de "drague". La police des Moeurs et la "Mondaine" y sont souvent, contrôlent les identités; n'hésitent pas à se servir d'indicateurs homosexuels pour organiser une vaste chasse aux pédés de Nantes. En une semaine, 3 plaintes pour "outrage public à la pudeur" ont été déposées.
(communiqué du F.H.A.R. de Nantes)

COMITE DE SOUTIEN A DOMINIQUE VALTON

1^{er}, rue Touchy - 44 000 NANTES
Tél. : 40/74.22.59

10 avril 1973

Dominique VALTON devait sortir de prison samedi 7 avril, après avoir purgé ses 18 mois de peine infligés par le Tribunal des Forces Armées de RENNES. Ses parents et amis attendaient sa sortie de prison à ANGERS, Dominique n'a pas été libéré. Nous apprenons qu'il se trouvait ce matin à la Maison d'Arrêt de LOOS-lès-LILLE après avoir été mis aux arrêts samedi et dimanche au 43^e R.I.

"Juste un mot pour vous rassurer sur ma situation. Malgré des conditions de vie horribles (cachot non chauffé, sans toilettes et sans possibilité de se laver, pas de promenades dans la journée, isolement absolu, interdiction d'écrire même à l'avocat) ; bref, j'ai juste un lit et mes vêtements... C'est une torture inimaginable pour celui qui n'est pas motivé et avec quelles violence et haine, tout cela est accompli.

"Comme vous le savez peut-être et il faut que cela soit su dans la presse : c'est de force, tiré par les jambes et les bras, alors que j'opposais une résistance passive, que des militaires (4) m'ont embarqué dans la cour de la prison dans un camion civil (dès 6 heures, ils étaient là, mais j'avais refusé de m'habiller avant 7 h $\frac{1}{2}$). Dans la cour, ils se sont mis à deux sur moi pour m'allonger dans le camion civil conduit par un soldat en civil, si bien que vous les avez laissé passer à 8 h 10. Ensuite direction aéroport où nous avons pris la direction de LILLE (avion avec 2 pilotes et 2 autres militaires).

"A l'arrivée, deux voitures m'attendaient : une 204 avec trois gradés et une 404 camionnette avec deux gorilles à l'arrière. En sortant de l'avion, ils avaient ordre de me frapper avec leur ceinturon si je résistais, deux gradés et un chauffeur se tenaient à l'avant.

"A la caserne, ils mont à nouveau demandé de porter l'uniforme : nouveau refus évidemment. Je suis donc pour l'instant dans la caserne, au cachot, au secret absolu.

"Il faut diffuser l'information, organiser l'action de soutien non-violent absolument. Ce silence supplémentaire est une épreuve mais nous devons grandir par elle, mon témoignage ne sera pas vain.

"Je pense bien à vous et à l'immense déception qu'a dû vous causer mon absence samedi. Ça aussi, il faut le faire savoir : théoriquement, ils devaient m'en informer avant. Je suis toujours près de vous et mon coeur ne veut pas se durcir bien que les circonstances m'y invitent, acceptons ensemble cette épreuve en restant dans la Joie."

NANTES : Samedi 15 - 16 H : Distribution d'un tract dans le magasin Carrefour

Deux licenciés de Carrefour ont distribué un tract samedi après-midi. Après le refus fait par ceux-ci à 2 surveillants et au directeur de quitter le magasin, les flics sont intervenus. Ils ont tenté d'emmener un distributeur par la force après contrôle d'identité. Sous les injures d'une quarantaine de personnes ("sales flics, foutez le camp"), qui s'étaient alors rassemblés autour d'eux, les flics furent contraint de s'enfuir en courant, la tête basse. Des clients vinrent demander des tracts aux distributeurs en affirmant leur solidarité. La distribution continua pendant une heure en discutant avec des membres du personnel et des clients. La direction s'est alors bien gardée de se montrer.

Texte du tract : "REEL PLAISIR QUE DE TRAVAILLER A CARREFOUR

Où avouons le ! Tout y est facilitant notre tâche :

- la chaleur ne dépassant pas 30° sauf bien sûr si la ventilation ne fonctionne pas.
- la musique dont on dit qu'elle adoucit les moeurs.

C'est ainsi que nous employés Libre service (E.L.S.) entretenont les meilleurs rapports avec nos supérieurs hiérarchiques toujours plus exigeants. Mais cela nous le comprenons!

Notre salaire conséquent de 1020 F par mois pour 44 heures de travail ne nous permet évidemment aucune impertinence tel que l'ont fait certains individus idiots et sans ambition qui se sont fait mettre à juste titre à la porte !

Bien sûr nous croyons à la promotion, stimulés par nos chers qui en sont le meilleur reflet. C'est ainsi que comme eux même l'ont fait, l'E.L.S. commande, réceptionne, étiquette, met sa marchandise en rayon et la vend ; les heures supplémentaires non payées étant vivement conseillées.

Quant aux caissières elles travaillent parfois jusqu'à 30 minutes au-delà de leur temps normal afin de faire leur caisse et cela sans majoration de salaire comprenant que c'est un service qu'elles rendent à la Maison.

Chers clients si vous êtes sans emploi, soucieux de votre réussite sociale, si vous possédez le niveau fin d'étude secondaire n'hésitez pas, posez votre candidature et peut-être qu'un jour vous deviendrez comme nous des rois de l'étiquetage.

Des employés licenciés

"idiots et sans ambition".

NANTES : débrayages au dépôt Familistère

Début Avril, le personnel (300 à 400) a envoyé une lettre au directeur, présentant ses revendications : -90 c par heure uniforme, suppression des récupérations des jours fériés, augmentation des primes de vacances, etc..., avec quelques débrayages d'avertissement.

La direction proposait 15 c par heure. Le salaire de base est 5,05. Il y mettait "de la bonne volonté". Il trouvait le cahier de revendications trop chargé. Il a convoqué le Comité d'Entreprise à une réunion extraordinaire pour lui montrer "la situation de l'entreprise" alors qu'il refusait cela depuis longtemps. Les délégués ont refusé parce que c'est une manœuvre.

On peut difficilement faire une grève totale parce que la direction a certaines possibilités d'approvisionner les magasins à partir d'autres dépôts. C'est pour cela qu'on fait des débrayages surprises. Un jour, ceux qui préparent les commandes beurre oeufs, fromages débrayent. Un autre jour, les chauffeurs, un autre jour, c'est l'expédition qui débraye 2 H. Résultat : c'est la désorganisation complète alors que le nombre d'heures de grève pour chacun est peu élevé.

St-HERBLAIN : les apprentis du Bâtiment dénoncent les conditions de travail.

Le 10 avril, des lycéens et apprentis des C.E.T avaient distribué au C.F.A.B. (Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment) un tract appelant à l'union dans la lutte de tous les jeunes. Par ailleurs, le mécontentement existait au CFAB.

Mercredi 11, les apprentis du stage D'ont un barrage avec les vélomoteurs en guise de piquet de grève. La direction essaie de les faire rentrer en les menaçant de renvoi s'ils ne sont pas rentrés à 8 h 1/2, puis l'ultimatum est reporté à 9 h 1/2, puis à 10 h 1/2. Quelques-uns sont rentrés, mais le piquet a tenu. Tous les grévistes ont été fichés. La direction envoie le jour même une lettre aux parents et aux patrons des apprentis, invitant les patrons à prendre des mesures répressives contre les grévistes et "de l'en tenir informée".

Les apprentis s'organisent : ils forment un piquet de grève avec des représentants de chaque année d'apprentissage. Le Comité de Grève va prévenir la Bourse du Travail CGT et les journeaux. La CGT téléphone au directeur pour provoquer une réunion entre les différents syndicats et la direction avec des représentants des apprentis. Une Assemblée Générale des apprentis se fait au foyer. Verbalement, la direction accorde les revendications suivantes : droit d'affichage, droit de réunion, mise en service des douches, abolition de l'amende de 50 centimes pour récupérer les objets perdus.

Jeudi matin, les apprentis distribuent un tract appelant les autres stages à poursuivre l'action (note 1)

"APPRENTIS DU BATIMENT, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES"

"Le 11 avril, la majorité de nos camarades du stage D ont déclenché malgré les menaces de la direction un mouvement de grève basé sur les revendications suivantes :

- Pour le CFAB : Renouvellement du programme du C.A.P. - Discipline plus souple
Aménagements sportifs - Utilisation des douches (pour certaines corporations)
Droit de réunion (liberté d'expression, droit syndical) - Droit d'affichage -
Participation représentative au Conseil d'Administration - Une sécurité à la
sortie (sur la porte de la Rousselière) - Abolition des 50 centimes (pour les
objets perdus)

- Pour le patronat : La semaine de 40 heures - Respect de l'apprentissage
(on en a marre de faire de la merde) - Les salaires - Que les 6 semaines de
congés payés auxquelles nous avons droit soient attribuées.

Nous sommes tous concernés : -Par ces conditions de travail injustes (illégales) - Par une exploitation qui nous bafoue.

Dejà par leur action, les camarades du stage D avec le soutien des syndicats ont obtenu après un jour de grève : - Le droit d'affichage - Le droit de réunion (droit d'expression) - Mise en service des douches - Abolition des 50 c.

NB: La lutte des camarades du stage D est le point de départ d'une action qui doit rester permanente.

Des apprentis en lutte, avec le soutien des syndicats CGT et CFTD"

Ils se rendent compte que la direction ne tient pas ses promesses et que Berthelot, le secrétaire général du G.D.A. cuisine les apprentis un par un, alors que son rôle se borne normalement à gérer l'économie de l'établissement. Mais c'est un capitaine de 2° Bureau en retraite ...!... Evidemment, les flics étaient au rendez-vous dès mercredi matin...

...../.....

(Note 1) : Le C.F.A.B. est une école qui dépend de l'Union Patronale du Bâtiment par l'intermédiaire du G.D.A. (Groupement Départemental d'Apprentissage) structure soi-disant paritaire. Les apprentis font une semaine d'enseignement au Centre et 3 semaines dans leur entreprise, et sont divisés en stages A, B, C et D.

...../..... Berthelot avec l'aide de Baccon, le directeur, fait du chantage et de l'intimidation auprès de certains parents affolés. Mais les apprentis ont compris qu'on les a bafoués et ne cèdent pas. Voyant la fourberie de la direction, cela les renforce à poursuivre leur lutte pour soutenir leurs camarades en cas de répression ou de mise-à-la-porte.

Lundi, ils distribuent le même tract aux apprentis du stage A qui les remplacent pour qu'ils se mobilisent et soient prêts à riposter si la réunion du GDA prévue jeudi 19 était négative.

(Le CFAB compte 500 apprentis répartis en 2 années d'apprentissage. S'il arrive avant 16 ans, l'apprenti fait d'abord une année de S.E.P. (Section d'Education Professionnelle) au Centre. Considéré comme scolaire, le SEP travaille déjà à temps partiel en entreprise. Les SEP n'ont pas de contrat, peuvent être renvoyés à tout moment sans être payés pendant un an. Certains patrons donnent un pécule (de 100 à 150 francs par mois), d'autres ne donnent rien du tout.

Les apprentis de 2^e année et 3^e année passent une semaine au Centre et 3 semaines en entreprise. Ils travaillent en théorie 40 h. par semaine, mais la majorité font beaucoup plus, 45 et même 50 heures. Certains ne protestent pas, car cela améliore la maigre paye. Les salaires des 2^e années varient de 200 à 350 francs par mois. Ceux des 3^e années varient de 400 à 500 francs.)

Quelques réflexions d'apprentis :

- "On apprend une tâche définie, parcellaire pendant 3 ans"
- "Il y a des injustices de salaire, des fois du simple au double pour le même travail".
- "Un plombier fait du classement de tubes, du balayage, de la peinture, de l'entretien". "Le maçon pendant 3 ans fait des trous dans le béton, des raccords de plâtre à la chaîne".
- Un ouvrier, ancien du stage, menuisier : "en 2 ans, je n'ai jamais monté un meuble, jamais une fenêtre". Sur un chantier, il y en a un qui est resté toute une semaine à mettre des seaux dans le monte-charge.
- "L'autre jour, au Centre, on n'avait pas nos tenues de gym, on nous a mis dans le hall à copier des lignes. A 18 ans ...!"
- "Un autre qui n'avait pas un rond, pas de godasses de gym, on le met à copier 5 pages de techno à tous les coups depuis le début de l'année".
- Question : Pourquoi êtes-vous rentrés au Centre ?
- "J'avais marre de l'école"
- "J'étais en C.E.G. Le C.E.G, c'est une vraie prison".
- "On aurait pu rentrer au C.E.T, mais on voulait gagner un peu d'argent".
- "Pour suivre des études, il faut de l'argent".
- "On n'est pas informé sur les métiers".
- "Les conditions de travail sont dégueulasses, le travail dehors, les intempéries, le boulot parcellaire et pas payé. Alors la profession est déconsidérée".
- Presque tous viennent des classes pratiques et de transition.
- "Les classes pratiques, ça prépare à rien, c'est une garderie".
- "On m'a fait attendre un an parce que j'étais trop jeune pour rentrer en CET".
- Le patron du Clos Ami, bistrot où les grévistes allaient boire un coup, a dit qu'il a reçu l'ordre de la police de ne pas les recevoir.

Lettre envoyée aux parents et aux patrons des apprentis :
"Entreprise ****, Nantes. Monsieur, je tiens à vous faire connaître que votre apprenti, *****, s'est présenté ce matin à l'entrée de l'Etablissement, mais a refusé d'y entrer manifestant ainsi son "soutien" aux divers mouvements de grève des lycéens et étudiants. Nous vous laissons le soin de prendre à son égard toute mesure qui semble s'imposer en la circonstance, mesure dont nous aimerions, si possible, être tenus informés. Je vous demande, Monsieur, d'être assuré de mes sentiments distingués. Le directeur A. Baccon"

On se souvient (APL N° 17 du 8 Janvier) qu'un dessinateur était licencié chez J. Paris fin Décembre pour avoir tout simplement remis en forme un projet de tract syndical écrit par le délégué CFDT.

Rapportons-nous à cette époque. Quelques mois avant le conflit de Mars 72, J. PARIS prenait ses nouvelles fonctions de Directeur Général de l'usine et sur le champ décidait de majorer de 30 % le prix de vente de "ses" heures de travail à l'atelier. Auparavant, il vendait environ 29 F une heure de travail effectuée par un ouvrier. Il a décidé de la vendre environ 30 F (aujourd'hui on en est à peu près à 32 F) A dater de cette époque, le volume des commandes a commencé à descendre. En été 72, certains diront que c'est à cause de la grève que le travail diminue ! Passons.

Fin décembre, on est à 3 mois seulement des élections et du coup plus aucune commande n'est en vue.

N'étant plus capable de fournir de travail aux dessinateurs en mécanique, le patron décide un matin de les ramener à 40 heures. Chacun perd ainsi 18 heures de salaire par mois !

Le bureau de dessin en mécanique est le seul service bureau à avoir fourni plus de la moitié de ses mensuels à la grève de l'an dernier.

Divisés en deux, les jaunes d'un côté, les grévistes de mars de l'autre, ils ne réussiront pas à imposer au patron un rapport de forces suffisant pour le faire revenir sur sa décision. 18 heures, ce n'est pas une catastrophe pour les dessinateurs qui gagnent 2.000 F par mois, mais c'est grave pour ceux qui en gagnent de 1400 à 1600 F... et ils sont la grande majorité si l'on a décidé au départ d'exclure les cadres du problème. D'ailleurs, ils soutiennent le patron dans cette mesure. Les effectifs sont les suivants : 22 cadres, 23 dessinateurs en tout. Sans commentaire.

Le délégué CFDT veut alors "dénoncer l'attitude" du patron " et fait un tract au brouillon dans lequel il retrace la manière dont la dynastie PARIS a assis sa fortune depuis le début du siècle.

Comme Gérard NICOL, militant actif sans mandat, est voisin de travail du délégué, le papier passe entre ses mains. Son chef de service, militant actif, lui aussi, comme on le voit, mais au SAP, le prend sur le fait.

Entre les 2 hommes, le pouvoir fait force et Gérard NICOL est convoqué chez J. PARIS à l'heure de la débauche de midi. Quand l'usine est vide, il est licencié sur le champ pour faute grave. Sur le torchon que la Direction fait passer chaque semaine dans les bureaux, et dont le rédacteur en chef est secrétaire du patron et responsable au SAP, on lira "A pris sur son temps de travail pour remettre en forme un tract comportant une atteinte personnelle au PDG et sa famille".

En réalité, Gérard NICOL était suivi depuis longtemps. Comme quelques autres, il ne pouvait se déplacer d'un endroit de l'usine à un autre, même pour raison professionnelle, sans que tout le monde en soit au courant. Le téléphone fonctionnait bien dans la maison. Militant CFDT de pointe, il poussait sans arrêt son délégué syndical à l'action, était présent à chaque distribution de tract, imprimait à l'ensemble de la section, et même au dehors de cette section, sa volonté de mouvement et d'action, intervenant fréquemment dans tous les débats, etc... Les travailleurs de Paris perdraient gros s'il n'était pas réintégré. PARIS le sait bien. L'après-midi du vidage, les délégués CFDT et CGT sont d'accord sur un débrayage. Pendant 2 heures, la quasi-totalité des horaires et quelques mensuels combattifs crieront "NICOL réintégration" sous la fenêtre du patron. Rien n'y fait.

Le lendemain, PARIS affichera une note de service qui surprend et écoëure la majorité des gars. :

"Il est inadmissible qu'un individu qui a sagement pris la précaution de se munir d'une carte syndicale, mais dont les affinités et les relations suivies avec la Lique Communiste d'A. KRIVINE (c'était juste après le Face à Face) sont notoirement connues (?) prenne sur son temps de travail, etc..."
Sans commentaire.

Pourtant, avant la grève de mars 72, alors qu'il était en prêt, la Direction a eu 9 mois pour le juger sur ses qualités professionnelles. C'est même elle qui lui a proposé l'embauche. Alors la conclusion tombe d'elle-même sur les vraies raisons qui ont poussé à vider NICOL.

Gérard NICOL passe aux prud'hommes le 18 Avril en début d'après-midi.

-11-

NANTES : La "restructuration" des A.C.B., les grandes manœuvres des patrons pour liquider la métallurgie nantaise.

Depuis 3 semaines, les travailleurs des Ateliers et Chantiers de Bretagne débrayent et manifestent contre les projets de démembrement, et sans doute à plus long terme de liquidation, annoncés par la direction. Quels sont ces projets : cession de 3000 mètres carrés d'ateliers à Dubigeon, le chantier naval voisin, en attendant d'en céder plus tard 8000 autres. Cession en même temps des 150 travailleurs de ces ateliers (Motif invoqué : ces ateliers travaillent en sous-traitance pour Dubigeon, il est plus rentable que Dubigeon les prenne en charge directement et regroupe les fabrications). Décentralisation de l'atelier Petite Mécanique (culasses, soupapes, pièces moteur diverses), avec l'implantation d'un atelier dans la zone industrielle de Vertou.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir des ACB ? La réponse la plus claire a été apportée par le P.D.G des Chantiers de l'Atlantique lors d'un récent conseil d'administration. (note 1) Les ACB ne sont pas rentables, a-t-il dit, l'entreprise est vieille et mal organisée. Deux ou trois fabrications intéressent les Chantiers de l'Atlantique parce qu'elles ont un certain prestige technique : réducteurs, hélices, presses. Mais pour les développer, il faut investir. Pour investir, il faut faire des bénéfices, donc réaménager le seul secteur rentable à court terme : les culasses et les pièces moteur. Pour le reste

En clair, il s'agit de "réaménager" les secteurs rentables, c'est-à-dire accroître la productivité, donc l'exploitation des travailleurs, de liquider les secteurs non-rentables (note 2)

Bien sur, on prend des précautions : on annonce des "réorganisations", pas des fermetures, on réussit même le tour de force de ne licencier personne, en réduisant les activités. En attendant, les travailleurs sont vendus comme du bétail, "en prime". On ne leur a pas demandé leur avis, bien sur (la spécialité des ACB, c'est le coup de théâtre, l'annonce de mesures la veille même de leur application) (note 3). De plus, pour ces travailleurs, être aux ACB ou à Dubigeon, ce n'est pas indifférent; même si leur salaire de départ est garanti, ils risquent de perdre leur ancienneté, certains avantages sociaux, de ne pas retrouver leur qualification (charpentier fer, c'est un travail moins qualifié que chaudronnier. Et surtout, l'avenir chez Dubigeon n'est pas assuré : le chantier n'a de commandes que jusqu'à fin 73, et son déficit est chronique.

On dit que Dubigeon veut bien des mètres-carrés, mais est moins pressé d'embaucher les compagnons. Il les prendrait "au fur et à mesure de ses besoins". En attendant, Dubigeon s'est débarrassé de tout le personnel temporaire qu'il employait. Quant à ceux (plus d'une centaine) qui sont partis il y a 6 mois en déplacement de longue durée à Lorient ou à Brest, que trouveront-ils à leur retour ? Et dans quelles conditions se fera le déplacement à Vertou ?

Les travailleurs des ACB exigent des réponses à ces questions. Ils refusent de voir 150 de leurs camarades vendus à Dubigeon, l'avenir des autres suspendu à des décisions prises à Paris. La riposte se prépare. De nombreux débrayages ont eu lieu, 2 manifestations en ville. La maîtrise refuse d'établir les listes de départ à Dubigeon. Si néanmoins celles-ci doivent être publiées, on peut s'attendre à une riposte énergique.

(Note 1) : Pourquoi le PDG des Chantiers de l'Atlantique ? Parce que depuis 1972 les C.A. détiennent une participation majoritaire dans le capital des ACB et ce sont eux qui décident. Eux, ou plutôt la Banque de Paris et des Pays-Bas qui depuis 1971 contrôle tous les chantiers de la Basse-Loire, Dubigeon y compris.

(note 2) Depuis quelques semaines, une équipe d'une entreprise spécialisée dans le "management" effectuée, à la demande des Chantiers de l'Atlantique, une enquête sur l'organisation et le fonctionnement des différents services des ACB. Ils en sont à la comptabilité. C'est un signe inquiétant de plus : les travaux d'une telle "mission" sont souvent le prélude à des mesures de réorganisation, et surtout à des licenciements : par exemple l'année dernière chez Dubo.

(note 3) au point que même des chefs de service ont appris la nouvelle en même temps que les autres : l'ingénieur en chef de la chaudronnerie, écoeuré, aurait menacé de prendre son compte.

DES FAITS - DES NOMS Chacun de ces faits a été vécu par un temporaire.
Multipliez le fait par 100, ce sera peut-être la réalité
Ce n'est pas l'EXPLOITATION D'INDIVIDUS,
c'est l'EXPLOITATION DE LA CLASSE OUVRIERE PAR LA CLASSE DU CAPITAL.
Chacun de ces faits a une date précise.

Articles précédents parus dans APL 71 N° 5, Juillet 72 : travailleur temporaire, travailleur doublement exploité
N° 11, 23 Oct. 72 : un ouvrier temporaire commente sa situation
N° 17, 8 Jan. 73 ; 1962-1972 : 10 ans d'exploitation de la classe ouvrière par BIS
N° 28, 3 Avr. 73 : des faits, des noms : ECCO, 4, rue de la Boucherie
MARCEL, rue de l'Abbaye
MASSON, rue Marmontel.

IV - BIS - 2, rue Voltaire - NANTES - (quartier Graslin)

BIS, c'est une bonne maison, dit-on couramment, la meilleure même disent certains : bons salaires + primes ; hauts salaires + primes, lit-on dans Ouest-France du 7 avril ; avantages sociaux, est-il ajouté quelques fois, ou encore participation aux bénéfices. Cela doit être vrai en partie.

a) Mais voici un fait : deux ouvriers sont employés pour la même entreprise, l'un par BIS, l'autre par la SEMP. Les deux ouvriers font exactement le même travail de manoeuvre et travaillent côte à côte. Celui de chez BIS gagne 4,73 de l'heure sans panier, salaires légal, salaire d'esclave, celui de la SEMP gagne 5 F de l'heure, plus un panier de 10 F par jour. Tant mieux pour celui de la SEMP ; à la fin d'un mois complet cela peut faire une différence de 280 F. C'est beaucoup entre deux manoeuvres. Sur cette différence de 280 F, il y a quelqu'un qui gagne, je pense que c'est BIS, car l'entreprise utilisatrice normalement paie à peu près le même prix pour deux manoeuvres effectuant le même travail, sinon elle n'embaucherait qu'avec la boîte temporaire qui est la meilleure marché, autrement dit avec BIS, à moins qu'il y ait une combine entre le chef de chantier et les deux boîtes temporaires.

Un seul est perdant, c'est le travailleur temporaire de chez BIS. Tant pis pour le travailleur temporaire de chez BIS.

b) SEMP, 6, rue J.J. Rousseau, NANTES (quartier de la place du Commerce). Ce fait est la suite du précédent.

Pas de chance pour l'ouvrier de la SEMP non plus. Il était content de son sort. Il se présente le lundi matin, puisqu'on ne lui a pas signifié sa fin de mission le vendredi soir. Hélas ! on n'a plus besoin de lui. Cependant ce lundi matin, le chef de chantier a embauché trois autres gars. Pourquoi le gars de la SEMP est-il balancé sans reproche et sans faute, alors qu'il y a du travail encore pour longtemps. Pas besoin de motif, ce n'est qu'un temporaire, il n'a aucune garantie d'emploi et c'est pour cela qu'on l'a embauché. Ce chef de chantier peut le balancer comme il veut.

Tant pis pour le travailleur temporaire

De plus, il lui faudra un jour sans savoir pour retrouver du travail et cette fois sans panier : 10 F de moins par jour. Ce n'est pas rien.

Tant pis pour le travailleur temporaire

A cette date, toutes les entreprises de travail temporaire, bien que très prospères sont illégales (1) code du travail, 2) ordonnance non abrogée du 24 mai 1945)

L'inspecteur du travail, 124, rue Paul-Bellamy est consulté. Il répond : c'est illégal, mais je n'y peux rien. La loi ne s'imposerait-elle qu'aux travailleurs ?

C'est cela. Cette loi étant gênante pour les patrons. Comme les patrons, le capital et le pouvoir c'est la même chose, les patrons, le capital et le pouvoir vont changer la loi et rendre les entreprises de travail temporaires légales. C'est la loi du 3.1.72. Elle précise bien certaines contraintes pour les entreprises de travail temporaire. Beaucoup s'en foutent pas mal et n'en tiennent aucun compte.

Tant pis pour le travailleur temporaire

Dans notre République 5°, sous le couvert du bluff liberté, égalité, fraternité, les patrons et le capital sont rois.

(A SUIVRE)

NANTES : le 14 Avril - Situation à laving-glaces -

A LAVING-GLACES, la grève est suspendue, mais l'action continue... Après 15 jours de lutte, le résultat immédiat peut paraître "maigre".

"Pour tous : 0,05 F de l'heure au 1er Mars - 0,15 F pour les hommes de la SNIAS".

"Face à une direction rétrograde qui n'a pas hésité à employer tous les moyens pour briser notre grève, lettres au personnel, organisation d'un référendum dont on n'a jamais su le résultat, lettres d'intimidation aux délégués, etc..., nous avons montré notre détermination et notre unité. La solidarité matérielle a été organisée et... nous avons collecté 1.300.000 AF".

Avantages obtenus :

Salaires : 1er mois : 4,65 F - 1^o catégorie : 4,70 F - 2^o catégorie : 4,78 F
3^o catégorie : 5,01 F. Prime d'assiduité : 13 F par mois sauf absences injustifiées.

Prime d'ancienneté : 6mois à 2 ans : 0,15 F - 5 ans à 7 ans : 0,25 F - 10 ans et + : 0,40 F
2ans à 5 ans : 0,20 F - 7ans à 10 ans : 0,35 F.

Prime de fin d'année : 1 an de présence : 1 jour de salaire - 2 ans : 2 jours -
5-ans : 3 jours.

Primes diverses : Travaux sales, pénibles : 0,50 F de l'heure,
Hauteur de + de 12 mètres : 0,30 F de l'heure
Panier : 4,50 F pour 6H40 de travail continu.

Congés payés exceptionnels :

Mariage du salarié : 3 jours, mariage d'un enfant : 2 jours, décès du conjoint : 3 jours. décès père, mère, enfants, beau-frère, belle-soeur ; 2 jours.

Jours fériés : 3 seulement payés à 25 % - Ascension, Lundi de Pentecote - 1^o Novembre.

Visite médicale annuelle : une heure de payée pour les personnes qui se déplacent en dehors de leur temps de travail.

Prime spéciale : droit à une douche prise sur le temps de travail par le personnel de la CPIO.

L'action continue : le 27 Avril, rencontre avec la Direction et les contremaitres concernant la liste et les conditions d'octroi de différentes primes.
Le 4 Mai, réunion concernant la convention collective

NANTES : affaire quartier Boissière (suite)

Suite à l'interdiction faite par l'office socio-culturel à l'exposition organisée par des femmes du quartier Boissière sur la contraception, des personnes du quartier ont tenu une permanence dénonçant l'interdiction en distribuant un tract intitulé "INTERDIT" (tract ci-dessous) et en faisant signer la pétition suivante :

- le planning familial est arbitrairement interdit dans les centres sociaux (commentaire APL : Mme Desormeaux, présidente de l'office socio-culturel est aussi vice-présidente de l'association "Laissez-les vivre")
- les locaux sont utilisés selon le bon vouloir de l'office
- nous exigeons la libre disposition des locaux collectifs et une information complète sur la contraception et l'éducation sexuelle.

Cette pétition a actuellement obtenu 130 signatures sur le quartier.

COUERON : répression individuelle au CET

La direction du CET de Coueron a fait convoquer un élève (14 ans $\frac{1}{2}$) par le juge pour enfants (service assistance éducative). Motif : chahut en classe, attitude provocante, etc... A noter que les parents de l'élève n'ont pas été prévenus par la direction du CET et que c'est une famille de portugais.

INTERDIT

L'exposition de livres sur l'éducation sexuelle et la contraception qui devait avoir lieu au centre social de la Boissière a été interdite par la présidente de l'Office des centres sociaux, Madame Désormeaux.

Cette exposition avait été organisée par un groupe de femmes. Nous nous proposons de présenter des livres et des documents abordant ces sujets sous différents aspects.

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

- parce que l'Office des centres sociaux n'a jamais voulu de réelle information dans ce domaine. La preuve : le Planning familial lui-même ne peut tenir ses permanences dans les centres. Les travailleurs sociaux ne reçoivent aucune formation dans ce domaine.
- parce que l'Office des centres sociaux ne tolère pas que des usagers prennent des initiatives qui sortent de la routine et qui échappent à sa censure.
- parce que l'Office des centres sociaux veut actuellement renforcer son pouvoir sur les centres, le personnel et les usagers.

Comme riposte à l'interdiction, nous assurerons une permanence devant le Centre Social toute la semaine du 2 au 7 Avril.

SI VOUS VOULEZ TRAVAILLER AVEC NOUS POUR QU'UNE INFORMATION SUR LA CONTRACEPTION ET L'EDUCATION SEXUELLE AIT LIEU, SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD POUR QUE L'OFFICE DES CENTRES SOCIAUX DISPOSE DE NOS LOCAUX COLLECTIFS A NOTRE PLACE,

CONTACTEZ-NOUS, VENEZ-NOUS APPORTER VOTRE SOUTIEN.

INFORMATIONS BOUT DES PAVES

Le Bout des Pavés, cité H.L.M. 750 logements, 1 an d'existence ; construite sur l'ancien emplacement des baraquements du Pressoir, route de la Chapelle-Sur-Erdre, sortie Nord de Nantes.

Population jeune, composée en majorité de jeunes couples ayant 2 ou 3 enfants.

Au milieu de la cité, dans le centre commercial, un centre social construit par l'office d'HLM au titre de la législation sur les locaux collectifs résidentiels (ex m2 sociaux) terminé depuis plus de 6 mois et toujours fermé.

Au bout de quelques mois, création sur le quartier d'une équipe de football, constituée en association. A l'origine, un des concierges de la cité.

Suite à de nombreuses réclamations et plaintes formulées par des locataires de la cité, deux réunions se tiennent à la Maison des Jeunes de la Géraudière, distante d'un kilomètre environ.

Les gens présents (une centaine) font un inventaire de leurs revendications et s'informent sur:

- le fonctionnement d'un syndicat de locataires (CGL Mr. POUDAT)
- le fonctionnement d'un comité de quartier, en l'occurrence celui de la Petite Sensive représenté par Bernard VRIGNON.

Ils prennent des décisions, en particulier:
rédaction d'une pétition.

entrevue avec le président de l'office d'HLM.

création d'un comité de quartier (association loi de 1901)

constitution d'un comité provisoire chargé de mettre en place les activités de l'association.

réunion d'une assemblée générale de tous les habitants du quartier dans les locaux du centre social.

par signature d'un bail, l'office remet la gestion de tous les locaux collectifs résidentiels des quartiers entre les mains de l'office des centres sociaux culturels de la Ville de Nantes (ex. BELLEVUE BOTTIERE BOUT DES PAVES)

Le comité provisoire a donc rencontré l'office des centres sociaux en la personne de son directeur Maurice THEBAUD une fois rue de la Boucherie et une seconde fois dans les locaux du quartier.

Il est apparu:

- la volonté des gens du quartier de prendre en charge leurs problèmes de vie, l'organisation des loisirs ainsi que la gestion et le fonctionnement du centre social.
 - le fait (souligné par le comité provisoire) que les habitants n'ont pas fait appel à l'office, mais que l'office impose un projet qui n'est pas celui des gens du quartier.
 - le projet que l'office des centres sociaux a sur le quartier: mise en place d'une bibliothèque de prestige.
- création d'un conseil de maison émanant des seules activités mises en place ou tolérées par le conseil d'administration de l'office. ambiguïté au niveau de la reconnaissance du comité provisoire (qui s'est constitué par décision de l'A.G. en conseil de maison provisoire)
- interdiction de certaines activités
- des exigences incroyables concernant:
- l'information sur tout ce qui se fait ou se fera dans les locaux.

Le contrôle de toutes les activités par le conseil d'administration de l'office.

La décision restant toujours au conseil d'administration ou à sa présidente.

POUR L'OFFICE TOUS POUVOIRS - POUR LES USAGERS LA PERMISSION DE DEMANDER ET LE BON VOULOIR DU PRINCE

Le mouvement continue à l'intérieur de commissions de travail

1 - une concernant les problèmes de logement intitulée:

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

3 volets 1) entraide sociale 2) sécurité 3) cadre de vie

2 - une commission créée sur les problèmes posés par la garde des enfants (une halte garderie sera ouverte sur une cité voisine..... fin 1974 ou début 1975) intitulée SERVICE ENTRAIDE FAMILIALE recherchant les moyens pratiques de mettre en place dès maintenant avec un roulement de mères de famille bénévoles, une garderie d'enfants

3 - une commission LOISIRS travaillant au démarrage des activités souhaitées par l'AG des habitants: Bibliothèque ping pong ciné club pétanque etc....

Une demande de subvention a été faite à l'office des centres sociaux qui n'y a pas répondu (sinon très très évasivement)

Par ailleurs, le comité provisoire a demandé les clés des locaux. De son côté, l'office a nommé dans le quartier depuis peu un animateur, Jean Guy BENETEAU, qui ouvre et ferme les locaux selon le rythme des réunions.

Pour la mise au clair de toutes ces ambiguïtés et difficultés le conseil de maison provisoire du Bout des Pavés a demandé par lettre à Maurice THEBAUD, directeur de l'office et à Mme DESORMEAUX présidente, de venir en discuter lors d'une réunion au centre social le 27 Avril 1973 20 H 30.

PERSPECTIVES

Le travail continue dans les commissions et sur le quartier (diffusion systématique de l'information - réunions ouvertes à tous prise en charge de l'animation dans la cité par les habitants eux-mêmes.

Relier notre action à toutes celles des autres quartier qui travaillent dans le même sens et notamment à ceux qui rencontrent des difficultés avec l'office des centres sociaux et culturels (BELLEVUE BOTTIERE BOISSIERE PLAISANCE)

HISTORIQUE DU MOUVEMENT

24 Janvier 73	1ère réunion à la MJ Géraudière	50 personnes
31 Janvier	2ème réunion " "	100 personnes
début Février	tirage du premier journal	
21 Février	entrevue avec le président de l'office d'HLM	
1er Mars	délégation à l'office des centres sociaux culturels de la Ville de Nantes - demande des locaux -	
3 Mars	réunion en plein air sur le terre plein du centre commercial	
7 Mars	réalisation d'une affiche sérigraphie	
9 Mars	assemblée générale des habitants du Bout des Pavés	
16 Mars	le comité provisoire rencontre le directeur de l'offi	
21 Mars	réunion du conseil de Maison provisoire (30 pers.) ^{9e}	
10 Avril	réunion du conseil de maison provisoire	

SILLON DE BRETAGNE

SAINT HERBLAIN

- Le "Foyer Coopératif" du "SILLON DE BRETAGNE" continue à s'organiser sur le quartier Nord de St Herblain, malgré le blocage financier de la Mairie et de la C.A.F.
- Deux associations vont remplacer le "Foyer", étroitement liées en ce qui concerne l'animation.
 - 1)- Le "Foyer Coopératif" chargé du Foyer-Restaurant (logement surtout réservé aux migrants et personnes isolées) est en cours de réalisation.
 - 2)- "L'Association socio-éducative de SaintHerblain Nord" qui mène actuellement plusieurs actions :
 - Elle dénonce la manoeuvre de "L'Office des Centres Sociaux de St Herblain" proposée par la C.A.F. et la municipalité qui veut faire de cet office une instance de coordination et de décision en empêchant les associations de quartier de gérer (sur le plan financier et pédagogique) leurs locaux. L'association a contacté toutes les associations de St Herblain et a fait des propositions fermes aux membres fondateurs avant de s'engager dans l'office.
 - Pour les vacances de Pâques et les mercredis, l'association met en place un "Centre de Loisirs" (enfants de 6 à 12 ans) après avoir informé tout le secteur Nord.
 - Organisation de plusieurs réunions avec le "planning Familial" le Gasprom...
 - Les membres élus de l'Association se rendent compte qu'ils se coupent de l'ensemble des habitants en posant des actes "politiques" sans en informer suffisamment le quartier, en posant des actes compris et appréciés par l'ensemble de la population (par exemple "Centres de Loisirs pour enfants"), en informant largement tous les gens, l'association cherche actuellement à redevenir un groupe de personnes "mandatées" et non une "élite".

Les Paysans-Travailleurs de Poitou-Charente communiquent ce jour qu'ils se sont constitués officiellement en organisation syndicale dans chacun des 4 départements de la Région : Charente; Charente Maritime, Deux-Sèvres et Vendée.

Des assemblées ont eu lieu et les statuts sont en cours de dépôt.

Ils déclarent :

La défense unitaire du monde paysan est un leurre car tous les paysans ne sont pas dans la même situation économique. Elle conduit à favoriser la catégorie des agriculteurs les mieux placés au détriment des plus faibles. La défense unitaire dirigée par l'agriculture capitaliste favorise l'exploitation et l'élimination des petits et moyens paysans en les mettant en compétition les uns contre les autres. Sous prétexte de la défense de tous, la grosse agriculture utilise les petits agriculteurs pour le développement de ses propres intérêts.

Les pouvoirs publics, avec la complicité de cette grosse agriculture et des dirigeants du syndicalisme officiel (FNSEA, CNJA) ont planifié la disparition des petits paysans (loi d'orientation, rapport Vedel, memorandum Mansholt et ses conséquences actuelles, les plans de développement par exemple).

La FNSEA, le CNJA, alliés et courroie de transmission du pouvoir maintiennent l'illusion que tous peuvent progresser s'ils acceptent le progrès technique et la compétitivité. Ils essaient par tous les moyens d'éviter tout regroupement et possibilités d'expression des petits et moyens paysans.

En décidant de s'organiser dans un syndicalisme de classe, l'objectif des Paysans Travailleurs est de permettre à la catégorie des agriculteurs condamnés à court et à moyen terme par l'évolution capitaliste de s'organiser pour se défendre.

Les Paysans Travailleurs sont des gens qui vivent avant tout de leur propre travail. Les Paysans Travailleurs défendent en priorité :

- la sécurité du travail qui passe nécessairement par le contrôle de la répartition de la terre et des produits par les travailleurs.
- la rémunération du travail. Les prix des produits agricoles ne doivent pas être fixés en fonction du marché et des intérêts des firmes capitalistes (industries privées et coopératives) mais en fonction du revenu nécessaire pour assurer un salaire minimum à chaque paysan.

Le syndicalisme Paysan Travailleur est fondé sur une pratique de lutte. L'expérience montre que seule la lutte directe permet d'imposer les revendications des travailleurs. Cette lutte doit être dirigée par les paysans eux-mêmes à partir de la prise en mains de leur propre problème.

Les paysans Travailleurs constatent :

- que leurs intérêts divergent fondamentalement de ceux des paysans capitalistes
- que leurs intérêts sont proches de ceux des autres travailleurs exploités
- ils ont conscience que les travailleurs rassemblés et organisés peuvent faire reculer ceux qui les exploitent

Les représentants des autres régions réunis en collectif national s'affirment totalement solidaires de la décision prise en Poitou-Charente et estiment que c'est à chaque région de prendre les formes d'organisation les mieux adaptées à leur propre situation.

d.p.l. paysans 44

16 avril 1973

agence de Presse Libération 14 rue de Bretagne
PARIS 3°

DOSSIER : LA F.N.S.E.A. ESSAIE DE LIQUIDER LA F.D.S.E.A. DE LOIRE-ATLANTIQUE
QUI DEFEND LES PETITS AGRICULTEURS EN S'OPPOSANT A L'AGRICULTURE CAPITALISTE.

Le paysan nantais. 14 avril 1973.

LA FNSEA ENTRE EN CONFLIT AVEC LA FDSEA DE LOIRE ATLANTIQUE.

Le lundi 2 avril dernier, le président de la FDSEA de Loire Atlantique, Simon Durand, recevait une lettre personnelle de la FNSEA. Celle-ci appelait la FDSEA à comparaître 3 jours plus tard jeudi 5, devant la commission nationale des statuts et conflits. Cette lettre provoqua la surprise à la FDSEA, non pas que les responsables n'attendaient pas de lettre! Par plusieurs fois, en effet, ils avaient pris contact avec le bureau national de FNSEA, pour dire l'action menée en Loire Atlantique et demander le soutien (notamment aux du 5 février 73) à propos de l'action de Carquefou, demandant "le soutien de la FNSEA."

Egalement, le télégramme du 2 mars 73 demandant "soutien et acte précis de la FNSEA" face à l'assignation devant le tribunal de la FDSEA par l'ULN

Ils attendaient donc impatiemment une réponse de soutien aux actions menées, ou tout au moins une explication: on peut n'être pas d'accord en tout point, mais alors le dialogue permet de s'expliquer.

Au lieu de cela, c'est une sorte d'ultimatum qui arrive à la FDSEA. et qui appelle les responsables départementaux à comparaître devant une commission de conflits et cela sans avoir plus de 2 jours pour répondre.

Le procédé est pour le moins surprenant. En Loire Atlantique, il est arrivé qu'un désaccord survienne entre la FDSEA et un syndicat local, mais c'est le dialogue qui a prévalu. Les responsables ont été sur place, écouter et s'expliquer longuement avec les responsables locaux.

Le bureau de la Fédération Départementale convoqué immédiatement a décidé que Simon DURAND, président de la Fédération et Hubert BONFILS, vice-président, iraient s'expliquer à Paris le jeudi 5 avril. Une autre attitude était possible: ne pas répondre ou le faire par écrit, mais l'idée d'un franc dialogue a prévalu.

Les délégués du département ont expliqué la position de la Fédération. Ils pensaient que l'affaire en resterait là. Mais au moment où nous écrivons ces lignes, une nouvelle lettre arrive à la FDSEA. Ecrite dans le même sens que la première, elle impose un certain nombre de conditions à la FDSEA sous peine d'exclusion.

Nous reviendrons donc sur ce conflit engagé par la FNSEA.

D'ores et déjà fidèles à notre principe de dire la vérité aux agriculteurs de Loire Atlantique, de leur donner le maximum d'informations, nous publions intégralement la première lettre reçue. Nous n'en faisons pas un long commentaire convaincus que vous ferez vous-mêmes la part des choses.

On ne reproche pas à la FDSEA de porter des critiques. Droit qu'on reconnaît. Mais de le faire sur la place publique, en en parlant dans le Paysan Nantais.

S'il s'agissait d'un journal régional lu par toute la population, on comprendrait déjà mieux. Mais, le Paysan Nantais est un journal qui s'adresse uniquement aux agriculteurs.

Tout nous laisse croire par ailleurs que les lecteurs du Paysan Nantais sont satisfaits qu'on ne leur cache pas ce qu'on pense d'autant plus qu'on a toujours usé en ce domaine d'un ton modéré. Notre souci est la vérité et non la polémique.

2) La FDSEA n'a pas publié un récent article de la FNSEA.

(suite page 3)

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS
D'EXPLOITANTS AGRICOLES
8, avenue Marceau- Paris 8°
Tél 225-28-50
Adresse télégraphique : FENASEXA
CCP Paris : 5.461.34.

Référence à rappeler :
Commission Nationale des Statuts
et des Conflits
349/PP/LD

Paris, le 5 Avril 1973.

Monsieur Simon DURAND
Président de la FDSEA de L.A.
46 bis, rue des Hauts-Pavés
Boite Postale 1141
44000 - NANTES -

Monsieur le Président,

A la suite de l'échange de vues qui a eu lieu ce matin dans le cadre de la Commission Nationale des Statuts et des Conflits, la CNSC a pris, en ce qui concerne votre département, les décisions suivantes.

Il est apparu à la Commission que le comportement adopté par votre Fédération depuis plusieurs mois était absolument inadmissible et incompatible avec l'appartenance à la FNSEA.

La Commission m'a chargé de vous redire à ce sujet qu'elle ne vous refuse absolument pas le droit de critiquer les choix, les positions, les orientations de la FNSEA ; bien au contraire, elle estime que le droit de critique est un aiguillon nécessaire dans une organisation syndicale.

Nous ne pouvons donc retenir comme un argument valable celui selon lequel les positions de la FNSEA étant critiquables, cela constituerait une excuse au comportement de votre Fédération. Cet argument serait valable si nous vous demandions d'approuver systématiquement ce que fait la FNSEA. Or, encore une fois, ce n'est pas le cas.

Ce que nous vous reprochons c'est, d'une part de critiquer, en termes à caractère véritablement diffamatoire, la FNSEA et de le faire dans votre journal, c'est-à-dire sur la place publique alors que vous n'avez pas jugé utile de défendre votre position dans les instances syndicales qui sont faites pour cela, en particulier le dernier Conseil National, comme vous l'avez vous-même reconnu.

Nous vous reprochons d'autre part de donner aux agriculteurs de votre département une information tronquée et inexacte. Si, en effet, nous reconnaissons volontiers à votre Conseil d'Administration le droit de dire qu'il est en désaccord avec la FNSEA, la plus élémentaire honnêteté intellectuelle voudrait que vous fassiez au moins connaître à vos adhérents les raisons pour lesquelles la FNSEA a pris telle ou telle position. Libre à vous de juger ces raisons mauvaises et de le dire, mais vous n'êtes par contre pas libres, parce que c'est une négation de la démocratie et d'une information honnête, de donner toujours aux agriculteurs de votre département une information unilatérale.

Il n'est pas admissible non plus que vos collègues et vous-même adoptiez, en tant que dirigeants syndicaux, des positions politiques partisans comme vous l'avez fait récemment, parce que c'est la négation d'un Syndicalisme unitaire.

Il est enfin inadmissible que vous trouviez normal de ne pas acquitter vos cotisations et que vous trouviez peu grave de ne pas respecter les règles statutaires régissant notre Syndicalisme. Je tiens cependant à vous souligner que ces deux derniers points ne constituent pas pour nous l'essentiel.

L'ensemble de cette situation aurait amplement justifié une demande d'exclusion immédiate de votre Fédération et ce d'autant plus que votre collègue et vous-même avez donné l'impression de ne pas désirer vraiment réformer votre comportement.

La Commission a cependant voulu vous laisser une chance de revenir à une situation normale. Elle a, en conséquence, décidé de demander au Congrès de suspendre votre exclusion aux conditions suivantes :

- 1) La Fédération de L.A. cessera immédiatement toute attaque publique contre la FNSEA en particulier par la voie du journal "Le Paysan Nantais". Elle exercera son droit de critique à l'intérieur des instances syndicales nationales ou par le canal de lettres qu'elle est toujours libre d'adresser à la FNSEA.
- 2) Le journal "Le Paysan Nantais" publiera dans son prochain numéro l'éditorial adressé à toutes les FDSEA par la FNSEA le 15 février 1973. "Le Paysan Nantais" publiera également, dans son prochain numéro ou le suivant, les explications que

- La FNSEA a fournies relativement à l'accord intervenu au COPA , explications qui figurent dans la circulaire qui vous a été adressée, comme à toutes les Fédérations, quelques jours après le dernier Conseil d'Administration.
- La FDSEA de L.A. s'engagera à donner désormais aux agriculteurs une information objective.
- 3) La Fédération de L.A. respectera désormais les orientations fixées par les instances responsables de la FNSEA, en particulier le Congrès, conformément aux règles démocratiques de fonctionnement d'une organisation syndicale.
- 4) La Fédération de L.A. s'engagera à payer l'arriéré de sa cotisation 1972 au plus tard le 31 Juillet 1973.
- 5) La Fédération de L.A. s'engagera à rendre conformes aux Statuts-types les Statuts de Syndicat local et de la FDSEA.

Il sera demandé au Congrès que, dans le caz où la Fédération de L.A. viendrait à ne pas respecter les conditions ci-dessus, le Conseil d'Administration, sur avis conforme de la Commission Nationale des Statuts et des Conflits, puisse prononcer son exclusion.

Je veux espérer que vos collègues et vous-même prendrez conscience de la souplesse extrême dont a fait preuve en l'occurence la Commission Nationale des Statuts et des Conflits.

Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Vice-Président de la CNCS,
Paul PRIVAT.

LE PAYSAN NANTAIS - 14 AVRIL 73 (SUITE)

Peut-être aurions-nous dû le faire et peut-être le ferons-nous, mais notre souci premier est d'aider les agriculteurs du département à se faire une opinion à partir des positions dont ils ont largement connaissance par la radio et les journaux.

D'autre part, nous nous sommes expliqués déjà sur ce que nous pensons de l'obligation pour les départements de publier les éditoriaux nationaux dont, le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ne sont pas toujours adaptés au contexte local. Beaucoup d'autres départements et pas seulement dans l'ouest avaient la même position.

Enfin, l'information descendante ne peut exister que s'il y a en même temps information montante. Cela , 'est guère pratiqué par la FNSEA en voici un exemple précis : en mars 72 la FNSEA nous demande expressément de publier un article dans son journal: l'Information Agricole sur l'affaire de Funès. L'article a été rédigé dans les conditions demandées et envoyé dans les délais. Il n'est jamais paru. Nous av ns demandé des explications. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

3) La FDSEA ferait de la politique. L'argument parait un peu dépassé. La FNSEA en fait au moins autant que nous. Chacun sait les relations très étroites qu'elle entretient avec le pouvoir en place. Chacun se souvient aussi de l'intervention d'un responsable important de la FNSEA à la veille du référendum de 1969 en faveur du OUI.

D'autre part, il est vrai que nous découvrons dans l'action, dans celle de Carquefou par exemple, l'étroite collaboration qui existe entre les entreprises économiques et le pouvoir politique pour réprimer le combat légitime des producteurs.

En réalité, les véritables raisons de l'initiative de la FNSEA sont autres et beaucoup plus profondes. On reproche aux agriculteurs de L.A. de mener une action qui en effet, remet efficacement en cause la politique actuelle qui défavorise les agriculteurs , petits et moyens de nos régions, et qui les élimine silencieusement, Mais nous reviendrons sur ce point qui est en vérité le seul important.

FDSEA.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Section header: THE HISTORY OF THE UNITED STATES

Main body of faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.